



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et  
Modernisation

Direction de la Commande Publique,  
des affaires juridiques et Immobilières

DCPAJI\_AR2023\_0030

## Désignation d'un représentant de la Ville pour signer un bail commercial pour les locaux sis 15 rue de Tournai à Tourcoing

**Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjointes et Adjointes de quartiers,

Vu la délibération n° 3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP\_2020\_460 du 14 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christophe BLOMME, Adjoint au Maire aux Commerces et marchés, foires, et occupation commerciales du domaine public communal ;

Vu la décision DCPAJI\_D2023\_0102 du 27 mars 2023 relative à la signature du bail commercial relatif aux locaux sis 15 rue de Tournai à Tourcoing (59200) ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche et la continuité des affaires communales en cas d'absence ou d'éloignement ponctuel de la Commune du Maire et de plusieurs des Adjointes, de prévoir la faculté de signature,

Considérant, la nécessité de maintenir les délégations en cas d'absence, d'empêchement ou d'éloignement prolongé,

## ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation de signature est attribuée, sous la surveillance et la responsabilité de Madame Doriane BECUE, Maire de Tourcoing, le 7 avril 2023 à Monsieur Christophe BLOMME. Les signatures de Monsieur Christophe BLOMME devront être précédées de la mention « pour le Maire ».

**Article 2** – Le champ de cette délégation implique uniquement la possibilité de signer le bail commercial pour la location des locaux sis 15 rue de Tournai à Tourcoing (59200) avec la SCI LA SCALA.

**Article 3** – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux entre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

**Article 4** – Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e).

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Préfecture du Nord
- La Trésorerie de Tourcoing

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

**07 AVR. 2023**

**Doriane BECUE,  
Maire de Tourcoing**

Signature et paraphe de l'Adjoint délégué :

*Christophe Blomme CB.*



Accusé réception en Préfecture le : **07 AVR. 2023**

Publié sur le site Internet le :

**07 AVR. 2023**